



Conditions Particulières du Produit – Adobe Advertising Cloud : Creative, DSP, Search, Social et TV (2018v1)

1. **Concession de Licence.** Le Client peut installer, mettre en œuvre et utiliser le Code Distribué dans ses Publicités.
2. **Conditions Requisites.** Si les Publicités du Client contiennent une URL de destination, alors le Client doit tenir à jour les pages de destination associées aux Publicités pendant toute la Durée de la Licence. Le Client s'assure que les Données du Client et le Contenu du Client fournis à Adobe sont exactes.
3. **Redevances et Paiements.** Le Client est redevable de toutes les redevances dues en raison de l'utilisation par le Client des Services On-demand, tels que les Redevances de Service/Techniques, les Coûts Médias Nets, les coûts et dépenses dus à des tiers suivis et enregistrés par le biais des Services On-demand, et les redevances liées à des Add-Ons. Le tarif pour de telles redevances est indiqué sur le Bon de Commande correspondant ou dans l'interface utilisateur, selon le cas. Les Services On-demand constituent l'unique support admissible aux fins de calcul des redevances. Si le Client ne parvient pas à maintenir ses Comptes en bon état ou si un Partenaire Média met un terme à l'accès aux Comptes du Client, cela ne décharge pas le Client de ses obligations de paiement susmentionnées. Toutes les factures pour les Services On-demand sont générées par Adobe sur la base de l'heure du fuseau horaire de l'Est des USA (Eastern Time Zone – UTC-5) Afin de calculer les taux de change applicables, les Services On-demand utilisent le taux de change quotidien moyen établi par un tiers réputé sélectionné par Adobe lorsque des médias, des données ou d'autres produits ou services tiers sont achetés via les Services On-demand auprès de fournisseurs dans une devise différente de celle de la facture.
4. **Comptes du Client.**
 - 4.1 Il incombe au Client de se conformer aux conditions générales applicables des Partenaires Médias et autres conditions générales tierces pour diffuser, publier ou lancer une Publicité. En outre, le Client veillera à ne pas induire une violation desdites conditions générales par Adobe.
 - 4.2 Le présent article s'applique si le Client est responsable de la conclusion d'un contrat avec un ou plusieurs Partenaires Médias et du paiement de celui-ci ou ceux-ci. Le Client fournira à Adobe un accès ponctuel et complet aux Comptes du Client, à toutes les Informations du Compte et à toutes les autres données et informations raisonnablement connexes demandées par Adobe pour fournir les Services On-demand. Le Client dispose de tous les droits nécessaires pour autoriser l'accès au Compte et aux Informations du Compte. Le Client informera Adobe avant d'apporter toute modification aux Informations du Compte et fournira rapidement à Adobe les Informations du Compte mises à jour, de manière à ne pas interrompre l'accès par Adobe aux Comptes du Client. Adobe agit en qualité de mandataire du Client dans le but unique d'accéder au(x) Compte(s) du Client, de transmettre et de récupérer les Informations du Compte et de prendre toute mesure en lien avec le ou les Comptes du Client, jugée raisonnablement appropriée par Adobe pour fournir les Services On-demand. Si un Partenaire Média cherche à vérifier si le Client a autorisé Adobe à agir en tant que mandataire du Client, Adobe peut fournir une copie censurée du présent Contrat et du Bon de Commande y afférent en y dissimulant les modalités financières.
5. **Conditions de Confidentialité supplémentaires.** Les articles suivants viennent s'ajouter aux obligations de confidentialité du Client décrites dans les Conditions Générales.
 - 5.1 **Ciblage Publicitaire.** Le Client doit se conformer à tous les directives, réglementations, codes, règles applicables, ainsi que les règles localement définies par les professionnels du secteur pour l'usage de données et le respect de la vie privée [notamment les Principes d'autoréglementation de la Network Advertising Initiative (NAI), de la Digital Advertising Alliance (DAA) ou de la European Digital Advertising Alliance (EDAA), lorsqu'ils s'appliquent].
 - 5.2 **Données Interdites.**

- (A) Le Client ne transmettra pas, ne fournira pas et ne mettra pas, d'une quelconque manière, à la disposition d'Adobe de Données Interdites et s'engage également à ne pas extraire de Données Interdites en effectuant par exemple une association ou une comparaison croisée des Données du Client avec d'autres données qu'un Partenaire Média est susceptible de posséder ou d'acquérir auprès de sources tierces, sauf si : (i) cela a été expressément autorisé par un Partenaire Média ; et (ii) le Client se conforme aux législations, directives, réglementations, codes, règles, déclarations de confidentialité et droits et politiques de tiers applicables et obtient le consentement requis par les textes précités.
- (B) À moins que cela ne soit autorisé par les Plates-formes d'Échange et les Éditeurs, le Client ne doit pas combiner ou fusionner de quelconques Données de Fournisseurs avec des Données Interdites ou toutes autres données pour en retirer des Données interdites.
- (C) À moins que cela ne soit autorisé par les Plates-formes d'Échange et les Éditeurs, le Client ne doit pas combiner des données issues de la visualisation de vidéos avec des Données Interdites ni envoyer les données qui en résultent à Adobe.

5.3 Partenaires Médias. Pour Adobe Advertising Cloud Creative, il incombe au Client de veiller à ce que les Partenaires Médias respectent les lois, directives, réglementations, codes et règles applicables (y compris les Principes d'autoréglementation de la DAA, le cas échéant). Le Client doit également veiller à ce que les Partenaires Médias disposent d'une politique de confidentialité qui soit conforme aux obligations du Client au titre des dispositions des Conditions Générales traitant de la Politique Relative aux Données Personnelles.

6. Version Bêta. Adobe peut inviter le Client à tester une Version Bêta. **Toute Version Bêta sera fournie au Client « en l'état », sans garantie et n'est pas considérée comme une Technologie Indemnifiée.**

7. Mots-clés. Le présent article s'applique exclusivement si le Client utilise Adobe Advertising Cloud Search. Adobe supprimera automatiquement du système des Services On-demand les mots-clés qui figurent sur les Comptes du moteur de recherche du Client ou qui figurent dans le système des Services On-demand depuis 180 jours (quel que soit leur état) et pour lesquels aucune impression, aucun clic ou aucun coût n'a été associé(e) au cours de cette période.

8. Display et Vidéo. Le présent article s'applique exclusivement aux canaux publicitaires *display* et *video*.

8.1 Utilisation des Données. Le Client peut utiliser les Données du Fournisseur avec les Services On-demand uniquement pour :

- (A) soumettre des offres sur une Plate-Forme d'Échange ;
- (B) configurer, acheter, planifier et optimiser des campagnes médias d'une Plate-Forme d'Échange ou d'un Éditeur ; et
- (C) élaborer des rapports sur les performances des médias achetés.

8.2 Restrictions liées à l'Utilisation des Données. Les restrictions suivantes s'appliqueront, à moins que la Plate-Forme d'Échange, l'Éditeur ou le fournisseur de données tiers n'y renonce, selon le cas.

- (A) Le Client n'est pas en droit d'utiliser des Données d'Échange ou des Données d'Éditeur obtenues en ayant eu recours à une Plate-forme d'Échange ou un Éditeur pour effectuer un ciblage sur une autre Plate-forme d'Échange, un autre Éditeur ou une autre source d'inventaire publicitaire. Il est interdit au Client de revendre ou de fournir de quelque manière que ce soit des Données Fournisseurs à un tiers, quel qu'il soit.
- (B) Le Client n'est pas en droit de recueillir ou d'utiliser des Données de Fournisseurs via un témoin de connexion, une balise web, une analyse des données de journal ou tout autre mécanisme ou moyen, permettant de segmenter, re-cibler, créer ou compléter des profils d'utilisateurs ou des profils d'inventaire, créer, compléter ou modifier des catégories d'intérêt.
- (C) Il est interdit au Client d'utiliser des Données de Fournisseurs pour élaborer un graphique de terminaux utilisés ou un graphique de localisation.

8.3 Balises. Le Client ne doit pas insérer de Balises dans ses Publicités ou autrement fournir des Balises à Adobe en dehors de celles figurant dans la rubrique Aide ou dans les spécifications des Services On-demand, ou celles qui sont autorisées par les Plates-Formes d'Échange, les Éditeurs ou les Partenaires Médias. Le Client n'est pas en droit d'utiliser les Balises pour effectuer une cartographie ou une synchronisation par cookie avec les Plates-Formes d'Échange, les réseaux publicitaires, les plates-formes de demande tierces ou les fournisseurs de données tiers.

8.4 Enchères et Appels d'Offres.

- (A) Adobe, les Éditeurs et les Plates-formes d'Échange se réservent le droit d'exclure à tout moment le Client de tout appel d'offres concernant un média. Le Client reconnaît que les transactions sur les Plates-formes d'Échange, les Éditeurs et les Services On-demand surviennent en temps réel, et que les offres d'achat et de vente peuvent entrer en concurrence avec plusieurs autres offres d'achat et de vente en même temps, et que l'offre d'achat la plus élevée n'est pas assurée de remporter l'enchère. Adobe, à son entière discrétion, peut choisir de transmettre des demandes d'offres à une Plate-forme d'Échange ou à un Éditeur ou d'accepter ou de refuser des offres individuelles soumises par le Client en vue d'acquérir un inventaire publicitaire, une Plate-forme d'Échange ou un Éditeur.
- (B) Le Client ne dispose d'aucun recours concernant toute transaction qui survient ou ne survient pas en raison de Données du Client erronées.
- (C) Adobe, les Plates-formes d'Échange et les Éditeurs peuvent refuser, supprimer ou désactiver individuellement les Publicités qui ne respectent pas leurs politiques respectives, ou qui ne sont pas conformes avec toute loi, règle ou réglementation applicable, ou pour tout motif commercial raisonnable.
- (D) Adobe ne sera pas responsable des cas de sous-diffusion d'une campagne et ne sera redevable d'aucune reprise gratuite ou compensation de quelque nature que ce soit. Le Client reconnaît que la fonctionnalité de plafonnement des budgets incluse dans les Services On-demand est seulement estimative, ce qui implique que de temps à autres, les budgets-cible pourront faire l'objet de dépassements sur de faibles montants, en raison de décalages dans certains rapports ainsi que d'autres facteurs inhérents aux intégrations entre les plates-formes publicitaires et les éditeurs de médias. Adobe ne sera responsable qu'en cas de dépassement supérieur à 3 % de n'importe quel budget, auquel cas la totalité de la valeur de ce dépassement sera créditée au client.

8.5 Solutions de Personnalisation. Le présent article s'applique exclusivement si le Client utilise les solutions de personnalisation d'Adobe Advertising Cloud. L'article des Conditions Générales qui traite de la « Licence sur les Livrables » ne s'applique pas aux Solutions de Personnalisation associées à la plate-forme Adobe Advertising Cloud DSP. Sauf indication contraire, toutes les autres conditions régissant les Services Professionnels s'appliquent aux Solutions de Personnalisation.

- (A) **Supports Publicitaires.** Lorsque les Supports Publicitaires sont fournis pour être utilisés par Adobe dans la réalisation de Solutions de personnalisation et pour être inclus dans le Contenu des Solutions de Personnalisation, le Client certifie disposer de tous les droits nécessaires pour octroyer à Adobe une licence non exclusive, incessible, ne pouvant pas donner lieu à l'octroi d'une sous-licence ni à un transfert, exempte de redevances, pour utiliser, copier, modifier le format et/ou éditer lesdits Supports Publicitaires. Adobe accepte que le Client conserve tous les droits de propriété envers les Supports Publicitaires.
- (B) **Approbatons et révisions.** Tout le Contenu des Solutions de Personnalisation doit faire l'objet d'un examen et d'une approbation par le Client avant d'être utilisé comme Publicité. Adobe fournira au Client un maximum de trois versions d'ébauche qui seront examinées dans le cadre des Solutions de Personnalisation avant la fourniture de la Publicité définitive qui devra être approuvée par le Client, à moins que ce dernier n'achète des révisions supplémentaires.
- (C) **Propriété.** Après approbation du Contenu des Solutions de Personnalisation et après paiement du Client, tous les droits de propriété (droits de propriété intellectuelle compris) envers le Contenu des Solutions de personnalisation sont dévolus au Client, sous réserve des restrictions d'utilisation visées à l'article 8.5 (D) (Utilisation).

- (D) **Utilisation.** Adobe et le Client certifient que le Contenu des Solutions de Personnalisation sera utilisé uniquement pour des campagnes publicitaires diffusées via les plates-formes d'Adobe. Qui plus est, le Client octroie à Adobe et à ses Sociétés affiliées une licence non exclusive, incessible et exempte de redevances pour intégrer le Contenu approuvé des Solutions de personnalisation aux produits Adobe.
- (E) **Déclarations et garanties.** Il incombe exclusivement au Client de veiller à ce que tout Contenu des Solutions de Personnalisation qu'il a approuvé et qui est utilisé comme Publicité : (i) respecte les lois, codes, règlements et normes sectorielles applicables ; (ii) n'enfreint pas de droit d'auteur, de marque de commerce, de secret commercial ou tout autre droit de propriété intellectuelle d'une personne physique ou morale ; (iii) ne viole pas de droits d'une personne physique ou morale, notamment les droits de publicité et/ou de vie privée ; (iv) n'est pas en substance faux, trompeur, source de confusion, diffamatoire ou calomnieux ; et (v) n'inclut pas de contenu raisonnablement perçu comme étant négatif, dénigrant ou préjudiciable pour la marque, le nom ou la réputation de toute personne physique ou morale ou de ses produits ou services.

9. Add-ons.

9.1 Adobe peut facturer des redevances supplémentaires pour l'utilisation par le Client de modules Add-ons, lesquels sont énumérés dans l'interface utilisateur des Services On-demand. L'utilisation de ces services optionnels est initiée par le Client au sein des Services On-demand. Tous les tarifs pour ces services sont énoncés dans le barème tarifaire qui est inclus dans la section « Mon compte » de l'interface utilisateur des Services On-demand.

9.2 Adobe octroie au client, au cours de la Durée de la Licence, une licence non transférable et non exclusive pour accéder et utiliser les Services des Fournisseurs uniquement dans le cadre Services On-demand. Les Services On-demand constituent l'unique support admissible aux fins de calcul des redevances. TOUS LES SERVICES DES FOURNISSEURS SONT FOURNIS EN L'ETAT ET ACCESSIBLES SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE. LES DONNÉES FOURNIES PAR LES SERVICES DES FOURNISSEURS PEUVENT NE PAS ÊTRE EXACTES OU COMPLÈTES. Adobe peut résilier la fourniture d'un Service de fournisseur à client à tout moment, avec ou sans raison, moyennant un préavis écrit adressé 30 jours à l'avance au Client. À la résiliation ou l'expiration de tout Service de Fournisseurs, la licence et les droits associés pour le(s) Service(s) de Fournisseurs accordés au Client aux termes du présent Contrat prendront fin immédiatement.

10. Adobe Advertising Cloud TV. Le présent article s'applique exclusivement lorsque le Client utilise la capacité de « Programmatic TV » de la plate-forme Adobe Advertising Cloud DSP. Les redevances pour « Programmatic TV » sont uniquement calculées sur la base des rapports fournis par Adobe et établis sur la base des mesures d'audience effectuées par le tiers Nielsen (ou tout autre fournisseur de mesures TV local applicable, comme par exemple Oztam en Australie) et disponibles dans un module intégré dans la plate-forme. Adobe déploiera des efforts commercialement raisonnables pour livrer le nombre d'impressions aux profils démographiques et audiences cibles définis dans le Bon de Commande applicable. En cas de non-atteinte de l'objectif d'impressions cibles, Adobe déploiera des efforts commercialement raisonnables pour fournir une compensation consistant en un nombre d'impressions d'un placement similaire et d'une valeur égale à celle de la portion non livrée, selon un calendrier déterminé d'un commun accord entre les Parties. Sauf lorsqu'un Bon de Commande en dispose autrement, les campagnes de publicité sont fermes dès leur commande. Adobe facturera le Client par tranches égales sur la base de la valeur totale de placement définies dans chaque Bon de Commande applicable. En raison du délai habituel dans lequel Adobe reçoit le classement final de la part des fournisseurs de mesures TV, un ajustement des factures pourra être réalisé dans les mois suivants leur émission. Si le Client fournit à Adobe des Publicités brutes, celles-ci devront être livrées à Adobe au moins dix jours ouvrés avant la date de démarrage de la campagne publicitaire du Client définie dans le Bon de Commande applicable. Si une Publicité TV du Client d'une qualité propre à la diffusion existe déjà dans ExtremeReach (le service de livraison de contenus), le Client fournira la Publicité à Adobe au moins huit jours ouvrés avant la date de démarrage de la campagne publicitaire du Client définie dans le Bon de Commande applicable. La date de démarrage de la campagne publicitaire du Client peut être retardée si Adobe ne reçoit pas les Publicités du Client à temps.

11. Utilisation des Données du Client. Le Client octroie à Adobe et à ses Sociétés Affiliées une licence non exclusive, irrévocable, perpétuelle, mondiale et exempte de redevances pour utiliser, copier, stocker, transmettre, concéder en sous-licence, créer des œuvres dérivées de, indexer, modéliser, compiler (notamment avec des données d'autres clients), publier, afficher et distribuer toute information anonyme découlant des Données du Client (incluant, sans s'y limiter, le navigateur web, la résolution d'écran, des informations sur le type de matériel mobile) en lien avec sa

fourniture de produits et de services au Client et sous forme anonymisée et agrégée afin d'améliorer ses produits et effectuer des modélisations.

12. Adobe Advertising Cloud Creative. Le présent article s'applique exclusivement si le Client utilise Adobe Advertising Cloud Creative.

12.1 Responsabilités du Client. Le Client doit tenir à jour les pages de destination associées aux Publicités pendant toute la Durée de la Licence. Le Client est responsable de la création de ses Publicités (si elles sont gérées par Adobe, il incombe au Client de fournir à Adobe ses Supports Publicitaires) et de les fournir à Adobe conformément aux spécifications d'Adobe. Le Client s'assure que les Données du Client et le Contenu du Client fournis à Adobe sont exactes. Le Client n'a aucun recours en cas de transaction exécutée ou non exécutée du fait de Données du Client ou de Contenu du Client erronés. Le Client octroie à Adobe une licence pour afficher les Publicités Adobe Advertising Cloud Creative pour commercialiser Adobe. Les rapports générés par les Services On-demand aux fins du calcul des redevances constituent le système d'enregistrement pour déterminer toutes les redevances et prévaudront sur l'ensemble des autres enregistrements.

12.2 Code distribué. Le Client peut concéder en sous-licence le Code Distribué exclusivement aux Partenaires Médias pour permettre à ces derniers de diffuser, publier ou lancer une Publicité.

12.3 Conservation des Données. Adobe peut réaliser un nombre raisonnable de copies d'archive ou de sauvegarde des Publicités et des Supports Publicitaires. Adobe peut supprimer certaines Données du Client concernant les performances des Publicités et des Supports Publicitaires du Client, conformément au calendrier ci-après. Le Client reconnaît et comprend que s'il souhaite conserver spécifiquement de telles données, il lui appartient de prendre les précautions d'usage appropriées de sa propre initiative, par exemple en paramétrant des rapports récurrents ou en activant des rapports ponctuels avant leur suppression.

(A) Les performances heure par heure sur un jour civil peuvent être supprimées au plus tard 15 jours après ledit jour civil ;

(B) Les données globales sur les performances sur un jour civil peuvent être supprimées au plus tard 100 jours après ledit jour civil ; et

(C) Les données globales sur les performances sur un mois civil peuvent être supprimées au plus tard 13 mois après ledit mois civil.

12.4 Autres Réclamations. Les obligations du Client découlant de l'article « Autres Réclamations » des Conditions Générales s'appliquent également aux Réclamations qui découlent :

(A) du recours par le Client à un Partenaire Média ou des actions du Partenaire Média en question ; ou

(B) de l'utilisation, de l'affichage, de l'échange ou du transfert de Données du Client entre les Partenaires Médias et entre les Partenaires Médias et Adobe.

13. Définitions.

13.1 « Compte » désigne un compte publicitaire détenu auprès d'un Partenaire Média qui est associé aux Services On-demand.

13.2 « Publicité » désigne une publicité écrite ou améliorée par Adobe, ou insérée dans un Modèle pour le compte du Client et selon les directives du Client, ou une publicité fournie par le Client à Adobe. Les Publicités sont considérées comme du Contenu du Client. Pour Adobe Advertising Cloud Creative, les Publicités sont soumises à la propriété intellectuelle sous-jacente d'Adobe dans le Modèle.

13.3 « Add-ons » désigne les Services des Fournisseurs ainsi que les autres add-ons optionnels qui sont disponibles via les Services On-demand

13.4 « Supports Publicitaires » désigne les œuvres d'art, images ou références vers des images, copies, informations de référence, URL actives, informations de catalogues et tout autre contenu pour des publicités fournies par le Client à Adobe. Les Supports Publicitaires sont considérés comme du Contenu du Client.

- 13.5** « **Version Bêta** » désigne une nouvelle fonctionnalité bêta ou une méthode d'optimisation incluse dans les Services On-demand, qui est soit étiquetée comme « bêta » dans l'interface utilisateur des Services On-demand, désignée comme « bêta » par Adobe oralement ou par écrit ou qui est fournie par Adobe au Client sur invitation à celui-ci.
- 13.6** « **Solutions de Personnalisation** » désigne la consultation, la conception, l'élaboration, la production ou la fourniture de Contenu des Solutions de personnalisation fourni par Adobe au Client, faisant l'objet d'un accord sur un Bon de commande, une commande d'insertion, ou en tant que Module additionnel dans l'interface utilisateur, selon le cas.
- 13.7** « **Contenu des Solutions de Personnalisation** » désigne la Publicité, ou l'ébauche d'une Publicité, qu'Adobe conçoit, élabore, produit et fournit au Client dans la réalisation des Solutions de personnalisation.
- 13.8** « **Données du Client** » revêt la signification donnée dans les Conditions Générales et comprend également : (A) Les données de la campagne publicitaire du Client, en ce compris notamment les critères d'appels d'offres, les budgets, les paramètres d'optimisation (comme les objectifs et les réclamations), les dates de vol, les paramètres de ciblage, l'appel d'offres initial ou manuel qui remplace les offres automatiquement générées par les Services On-demand et les paramètres liés à la campagne et à la stratégie publicitaire ; (B) Les Informations du Compte ; et (C) Les données recueillies grâce aux Balises.
- 13.9** « **Plate-Forme d'Échange** » désigne une plate-forme d'échange ou de fourniture de publicité par affichage numérique prise en charge par les Services On-demand.
- 13.10** « **Données d'Échange** » désigne les données détenues par une Plate-forme d'Échange ou qui permettent d'identifier une Plate-forme d'Échange.
- 13.11** « **Partenaire Média** » désigne, selon le cas, un Échange, un Éditeur, une plate-forme de fourniture, un réseau publicitaire, une plate-forme de demande, une plate-forme de gestion de données, un serveur publicitaire, un fournisseur de données tiers, un moteur de recherche, un site de réseau social, un site Web sur lequel le média peut être directement acheté, ou tout autre fournisseur de technologies publicitaires numériques du Client, qui est pris en charge par les Services On-demand, dans tous les cas, en dehors d'Adobe.
- 13.12** « **Coût Médias Net** » désigne :
- (A) les sommes réellement dépensées dans les médias utilisés sur des Comptes appartenant au Client pour lesquels le Client est responsable de la contractualisation avec le(s) Partenaire(s) Média et de son(leur) paiement, y compris la répartition des écarts de facturation ; ou
 - (B) les coûts associés aux achats médias réalisés pour le Client à travers les Comptes appartenant à Adobe et pour lesquels Adobe est responsable de la contractualisation avec le(s) Partenaire(s) Média et de son(leur) paiement, y compris la répartition des écarts de facturation.
- 13.13** « **Données Interdites** » revêt la signification qui lui est donnée dans les lois applicables et pertinentes de protection de la vie privée ou de protection des données en rapport avec cette expression ou toute expression similaire (comme les « données à caractère personnel » ou les « informations d'identification personnelle ») utilisée dans les lois applicables, ou lorsqu'aucune loi de la sorte ne s'applique, cette expression désigne toute information liée à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, en particulier par le biais d'un identifiant comme un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou un ou plusieurs facteurs spécifiques à son identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale.
- 13.14** « **Services des Fournisseurs** » désigne les services fournis par des prestataires de services tiers qui peuvent être disponibles via les Services On-demand, notamment la fourniture de Données tierces par des fournisseurs de données tiers.
- 13.15** « **Éditeur** » désigne un éditeur numérique qui fournit un inventaire média soit : (A) sur une Plate-forme d'Échange, (B) directement au Client, ou (C) à Adobe pour le compte du Client.
- 13.16** « **Données de l'Éditeur** » désigne les données qui identifient un Éditeur, notamment le site Web d'un Éditeur, sa marque, son contenu, son contexte, les données du parcours de navigation spécifiques à l'éditeur, ses utilisateurs, les informations saisies par les utilisateurs et d'autres types de données en lien avec l'Éditeur, en ce incluant notamment les Données du Client.
- 13.17** « **Données de Fournisseurs** » désigne les Données d'Échange, les Données de l'Éditeur et les Données des Tiers.

- 13.18** « **Balises** » désigne les balises HTML, le code JavaScript, ou tout autre code fournis au Client par : (A) Adobe dans le cadre d'une offre d'Adobe différente des Services On-demand, ou (B) un tiers (ces Balises sont considérées comme du Contenu du Client).
- 13.19** « **Redevances de Service/Techniques** » désigne les frais de services liés à l'exécution des Services On-demand.
- 13.20** « **Modèle** » désigne un modèle standard incluant pour le placement particulier et l'affichage de Supports Publicitaires dans au moins l'un des formats suivants, exprimés en pixels : (300 x 250, 160 x 600, 300 x 600, 728 x 90 ; et 300 x 50 ou 320x50 pour les appareils mobiles). Les Modèles créés par Adobe sont considérés comme de la Technologie Adobe. Les Modèles créés par le Client sont considérés comme du Contenu du Client.
- 13.21** « **Données des Tiers** » désigne les données importées dans les Services On-demand par des fournisseurs de données tiers et fournies au Client au travers des Services On-demand.